

17/1/24

Flotte en bouteilles : du plastique jusqu'à plus soif

Les scientifiques s'inquiètent de la présence des polluants, le lobby des minéraliers reste sec.

« **T**ELLE QUE la nature l'a créée » (Evian), l'eau en bouteille serait d'« une qualité irréprochable » (Cristaline), dotée « des minéraux essentiels pour notre corps » (Vittel). Rassurantes, ces pubs des minéraliers ! Mais comment continuer d'y croire, au moment où des scientifiques alertent sur la présence de milliers de particules plastiques, invisibles à l'œil nu, dans la plupart des bouteilles d'eau ? De sérieux doutes pesaient déjà sur l'eau du robinet, assaisonnée aux pesticides et aux polluants éternels (« Le Canard », 18/10/23). Voilà maintenant qu'il faudrait se méfier de l'eau minérale ?

Les particules et les menteurs ?

Publiée le 8 janvier dans la revue de référence « PNAS », une étude estime que chaque litre de flotte en bouteille contiendrait 240 000 nanoparticules de plastique ! Des chercheurs américains ont employé une technique d'imagerie optique inédite pour détecter les minuscules morceaux de polymères présents dans les bouteilles en PET (polyéthylène téréphtalate) utilisées par la quasi-totalité des marchands d'eau de la planète. Résultat ? La contamination plastique serait jusqu'à 100 fois plus importante que ce que les études avaient relevé jusque-là. On a beau parler de mini-fragments, voilà une maxi-découverte !

Comment ces polluants microscopiques ont-ils pu débarquer dans les bouteilles ? Les chercheurs expliquent la présence d'une partie de ces contaminants par l'emballage lui-même ou



les manipulations qui le précèdent : détérioration des bouteilles, abrasion du plastique lors de l'utilisation du bouchon, ou particules de filtres plastiques utilisés avant l'embouteillage... Des hypothèses balayées par les géants de l'agroalimentaire, qui accusent plutôt la pollution globale.

Contactés par « Le Canard », Danone (Evian, Volvic, Badoit, La Salvetat...) et Nestlé Waters (Perrier, Vittel, Contrex, Hépar...) répondent par l'entremise de leur syndicat, la Maison des eaux minérales naturelles : « Les nano- et microplastiques sont omniprésents dans l'environnement. Ils proviennent principalement du lavage des textiles, de l'usure des semelles de chaussures et des pneus de voi-

tures. » De tout... sauf des bouteilles elles-mêmes, bien sûr !

La présence de ces minuscules particules est-elle inquiétante pour la santé ? Chez les animaux, de rares études ont montré la présence de dysfonctionnements intestinaux à la suite de l'ingestion de microplastiques. Encore plus petits, « les nanoplastiques seraient susceptibles de pénétrer dans l'ensemble des organes en traversant la barrière intestinale lorsqu'[ils] sont ingérés », relevait un rapport parlementaire daté de 2020. Gloups ! Pour l'heure, faute d'études en nombre, il est encore « trop difficile de caractériser le danger pour la santé humaine », indique Guillaume Duflos, directeur de recherche à l'Agence nationale de sé-

curité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses).

La réglementation est, elle aussi, à la traîne : aucune directive n'impose à ce jour de contrôler micro- ou nanoplastiques. Les autorités sanitaires françaises en sont tout juste à définir une méthodologie de contrôle : à la fin de décembre 2023, l'Association française de normalisation (Afnor) a publié une norme pour étudier et comparer les microplastiques dans l'eau. Le projet de faire figurer les microplastiques sur une « liste de vigilance » est évoqué par le ministère de la Santé, sans, toutefois, qu'une date précise soit communiquée.

Emballez, c'est pollué !

Alors que la France s'est donné pour objectif de réduire de 50 % le nombre de bouteilles en plastique d'ici à 2030, des signaux récents montrent qu'on n'en prend pas le chemin. Selon l'Ademe, l'Agence de la transition écologique, le nombre de bouteilles en plastique a augmenté de 4 % en 2022, passant de 347 100 tonnes en 2021 à 360 700 tonnes. Par ailleurs, les Jeux olympiques, qui avaient promis d'être « zéro plastique », devraient autoriser, cet été, Coca-Cola à distribuer des bouteilles pour les 4 millions de boissons servies aux athlètes et arbitres (« L'Equipe », 1/4/23).

De quoi douter des efforts réels de la France, première exportatrice mondiale d'eau minérale, dans sa lutte contre les emballages plastiques ?

Yann Voldoire

Encore un casse de la bande à bonne eau ?

ES 4,3 MILLIARDS d'euros du

ment de contrat, malgré les protesta-

décide, en octobre, que sa décision sera

le Conseil d'Etat ne sera plus en mesure